

500 BOUFFERE MONTAIGU
Société en nom collectif au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 2 rue Augustin Fresnel
85600 MONTAIGU
905 116 240 **RCS LA ROCHE SUR YON**
(Ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze avril,
A 12 heures,

Les associés de la société 500 BOUFFERE MONTAIGU, société en nom collectif au capital de 8 000,00 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 375 rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La société LS 500 EXPLOITATION, représentée par son gérant Monsieur Jean Paul MOCHET, propriétaire de 499 parts sociales,

La société LS 500 PARTICIPATIONS, représentée par son gérant Monsieur Jean Paul MOCHET, propriétaire de 1 part sociale,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé VALLAT, ayant la qualité de gérant de la société 500 BOUFFERE MONTAIGU.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission du gérant de la Société,*
- *Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et fixation de ses pouvoirs,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prennent acte de la démission de Monsieur Hervé VALLAT de ses fonctions de gérant de la Société, à compter du 15 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer :

- La société LS 500 EXPLOITATION,
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros,
Dont le siège social est au 375 Rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY,
Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 831 215 264,
Représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul MOCHET,

Aux fonctions de gérante de la Société en remplacement de Monsieur Hervé VALLAT.

Cette nomination prend effet à compter du 15 avril 2024 pour une durée indéterminée.

La société LS 500 EXPLOITATION exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président de la Société ou au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Signature de la gérante :

La société LS 500 EXPLOITATION Représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul MOCHET	Bon pour acceptation des fonctions de gérante 
---	--

Signature des Associés :

La société LS 500 EXPLOITATION Représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul MOCHET	
La société LS 500 PARTICIPATIONS Représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul MOCHET	